Règlement d’ordre intérieur « Le Tourbillon »

Constitution :

Le club a été créé en février 1983. Il réunit les personnes qui désirent pratiquer la danse de salon (ou la line dance) en tant que sportifs amateurs, dans le respect des règles de bonne pratique. Il organise les activités nécessaires à cet effet, dans le cadre des stipulations de l’AFCD, à laquelle il est affilié pour les services qu’elle peut lui prêter.

Inscription à un cycle de cours :

Participer à un cycle de cours nécessite au préalable une inscription auprès du club, accompagnée du paiement intégral du prix de la saison. Ce prix comprend, outre les séances de cours, l’inscription à l’AFCD, la cotisation au club, l’assurance ainsi que l’accès aux entraînements (pas d’entraînement pour le cours de danse de ligne, ni pour les modules, sauf pendant les vacances scolaires).

En aucun cas, une inscription ne sera remboursée. Elle pourra toutefois être reportée moyennant accord du comité.

Participation aux cours de danse :

Tout nouveau membre, sans expérience de la danse de salon, s’inscrit au cours « débutants ».  
Pour accéder au « Perfectionnement 1 », il faut avoir suivi au minimum un cycle de cours « débutants ». L’inscription au « Perfectionnement 2 » nécessite quant à elle deux cycles en P1.

Tout membre inscrit à un cycle de cours peut, moyennant paiement d’un supplément, suivre à nouveau un cours de niveau inférieur, dans le respect, toutefois, de la priorité aux nouveaux venus de ce cours.   
Le même mode opératoire sera d’application en ce qui concerne les cours de danse de ligne ; le cours de danse de ligne avancé sera ainsi réservé aux personnes ayant déjà une expérience dans le domaine.

Pour les cours de « perfectionnement 1 » et « perfectionnement 2 », ainsi que pour le cours de danse de ligne avancé, le professeur se réserve le droit de rediriger l’élève vers un cours plus adapté à son niveau actuel, et ce, afin que chacun puisse pleinement profiter de sa saison.

Points importants :

- Afin de maintenir la bonne renommée du club et par respect pour ses partenaires de danse et le professeur, chaque membre s’imposera un minimum de tenue et de bienséance lors des cours, des entraînements et des autres activités du club.

-Il est **formellement interdit** de diffuser les vidéos présentent sur le site internet du club de quelque manière que ce soit. Celles-ci sont strictement réservée à l’usage des membres du club.

RGPD :

-En tant que membre, vous autorisez l’utilisation de vos données à caractère personnel transmises lors de votre inscription (nom, adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email) pour la bonne gestion du club (mail, site internet, comptabilité) ainsi que leur communication à l’AFCD, à l’assureur Ethias et à la ville pour l’obtention des subsides. Ces données sont conservées à la fois sur papier dans un classeur et sur le PC du club. Vous pouvez à tout moment demander au comité leur consultation, leur modification ou leur suppression (en cas d’arrêt). Nous conservons les données tant que les membres restent membres ; dans le cas contraire, elles sont conservées pendant la durée de la saison en cours.

-En tant que membre, vous autorisez également le club de danse le Tourbillon à faire usage de votre image (photos individuelles ou en groupes). Cette autorisation vaut uniquement pour la publication de nos photos d’événements (portes-ouvertes, soirées, stages, …) sur notre page Facebook, sur notre site internet, ainsi que sur tout autre support destiné à faire la promotion de notre club (affiches, flyers,…). Le club s’interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, d’utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.